

85190 AIZENAY

Tel :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 62

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2023

Réuni le : 02/02/2023

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention location salle de conférence :

Monsieur le Proviseur rappelle que lors du conseil d'administration du 21 novembre 2022, un tarif de location de la salle de conférence (avec ou sans chauffage) et de pot d'accueil a été voté.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces prestations, une convention doit être signée.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention à chaque fois que la salle de conférence sera louée.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 23

Pour : 18

Contre : 1

Abstentions : 4

Blancs : 0

Nuls : 0